

*Situation de la femme*

ment d'une certaine catégorie de femmes, mais aussi à notre regret qu'elle a dû démissionner, c'était la volonté de la majorité des membres, et elle ne respecte pas cette majorité.

En l'occurrence, monsieur l'Orateur, je ne peux pas comprendre que l'opposition se soit senti obligée de faire de cette question un sujet qui a été débattu aujourd'hui pendant cinq heures. Vu la très piètre performance de l'opposition en ce qui regarde le fond même du sujet, on a porté des accusations contre mon ministre, on a porté des accusations contre la politisation, «la partisanerie» du Conseil, mais malheureusement il n'y a eu aucun fait. On a parlé de rumeurs, et d'insinuations, mais personne n'a pu présenter à la Chambre des faits qui auraient pu laisser planer le moindre doute sur le fait de savoir s'il y avait interférence mal placée de la part de qui que ce soit dans ce débat.

De toute façon, monsieur l'Orateur, je me permets de continuer sur d'autres aspects du sujet dont l'un qui a été signalé par l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre) tout à l'heure en ce qui regarde la création d'emplois au cours de l'année 1980. Je me permets encore une fois, monsieur l'Orateur, de présenter des chiffres qui sont un peu contraires à ceux donnés par l'honorable député de Calgary-Centre qui se vantait tout à l'heure du fait que son honorable gouvernement, dont il n'occupait pas de poste de ministre, malheureusement, avait créé tout près de 300,000 emplois dont tout près de 200,000 pour les femmes.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, je dois comprendre que dans neuf mois c'est sûr qu'avec leur extrême compétence ils ont pu faire bien des choses, mais étant donné que la première pièce de législation a été adoptée à la fin du mois de novembre 1979, je doute fort que pendant l'année 1979 ils aient pu avoir une performance si extraordinaire qui aurait pu aider à la création d'emplois. C'est sûr qu'ils ont pu subir l'effet positif du gouvernement libéral qui les avait précédés, et que l'année 1979 a pu être une bonne année pour la création d'emplois. Mais je vais parler, moi, de l'année 1980.

*[Traduction]*

Le nombre des emplois occupés par des femmes adultes a augmenté d'environ 170,000 en 1980, hausse impressionnante de 6 p. 100 qui illustre bien la vigueur du secteur tertiaire relativement à l'abri des fluctuations cycliques. Cette hausse était supérieure au taux annuel moyen de croissance de 5.2 p. 100 pour les années 1975 à 1979. Les emplois occupés par des femmes adultes comptaient pour 59 p. 100 de l'augmentation globale de 286,000 emplois en 1980. Je crois que ces chiffres se passent d'explication et montrent ce que le gouvernement actuel et le ministre ont accompli durant les neuf premiers mois de leur mandat.

● (2150)

Révélaient la croissance rapide de l'emploi parmi les femmes adultes, le taux de chômage qui avait commencé à fléchir en 1979 a continué à le faire en 1980. Leur taux de chômage a fléchi de 7.7 p. 100 en 1978 à 7 p. 100 en 1979 et à 6.5 p. 100 en 1980. Je pense que ces chiffres sont la preuve que sous l'égide du ministre, certaines améliorations se sont produites. Non seulement les députés d'en face ont réclamé la démission du ministre à titre de ministre chargé de la situation de la femme, mais l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lle</sup> Jewett) a même proposé qu'il renonce à tous ses portefeuilles. Je pense que ces chiffres révèlent que le

ministre chargé de l'emploi et de la situation de la femme s'est donné à lui-même ainsi qu'à ses collaborateurs les outils nécessaires pour agir positivement afin de répondre aux besoins des femmes sur le marché de l'emploi.

J'irai encore plus loin en ce qui concerne les réalisations du gouvernement actuel depuis dix mois. Il faut signaler entre autres les mesures spéciales prises en vertu du programme de développement de l'emploi, le crédit d'impôt à l'emploi, le programme Extension, la formation des femmes dans des métiers non traditionnels en vertu du PFIMC, des campagnes de publicité, l'action positive dans la Fonction publique tout comme dans le secteur privé. On peut citer comme autres exemples l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage dans le cas des pêcheurs, hommes ou femmes, des conjoints et des enseignants, ainsi que la réduction du nombre d'heures de travail hebdomadaire qu'on exige désormais pour indemniser le chômeur. Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je vais parler de chacune de ces mesures en détail.

Le premier exemple que j'ai cité concernait les mesures spéciales du programme de création d'emplois. Les contrats du programme de développement communautaire et du programme de services communautaires exigent qu'on présente, dans une rubrique spéciale, un plan qui prouvera qu'on tient effectivement compte des difficultés d'emploi des femmes, des autochtones et des handicapés. Tout dossier qui ne comporte pas de plan d'embauche est considéré comme étant incomplet et est renvoyé au parrain du projet. En outre, il est prévu, dans le cadre des formalités de contrôle de l'efficacité des projets, d'examiner dans quelle mesure ils ont atteint les objectifs du plan d'embauche. Le programme de services communautaires s'adressera plus spécialement aux femmes. Il a pour objet d'aider les organisations à assurer des services communautaires indispensables, comme les crèches, les centres d'hygiène communautaires, les services d'information et les centres de détresse ainsi que les services d'aide ménagère.

D'après les 341 projets qui ont été approuvés jusqu'ici, ce qui représente environ 75 p. 100 du nombre total prévu, on prévoit qu'environ 20 p. 100 d'entre eux s'occuperont de fournir des services primaires et secondaires destinés aux femmes. Voici les projets qui ont été jusqu'à présent le plus souvent recommandés et approuvés dans le cadre du programme de services communautaires du Canada:

- des refuges pour les femmes qui ont été battues ou violées;
- des centres qui servent de garderies et à des activités connexes;
- des refuges temporaires pour des détenues remises en liberté;
- des services d'intégration à l'intention des immigrantes;
- des centres d'accueil pour les femmes.

Cet été, nous aurons le programme de création d'emplois que le ministre a annoncé aujourd'hui. Nous aurons également des programmes d'action positive. Des programmes du gouvernement viendront en aide encore une fois aux femmes, handicapées et autochtones. Voilà qui démontre encore une fois qu'il est bon que la situation de la femme relève du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Une autre mesure est le programme de crédit d'impôt à l'emploi que le gouvernement a reconduit. En outre, le programme actuel de crédit d'impôt à l'emploi a favorisé une participation graduelle des femmes. Grâce au gouvernement, les femmes constituent maintenant 38.9 p. 100 des participants. Cela représente une augmentation réelle de 4.6 p. 100 par rapport à l'année financière 1979-1980.